

Des gestes citoyens

Le respect des limitations de vitesse

Un simple rappel s'impose : la vitesse est réellement dangereuse.

Certains en doutent encore. D'autres en acceptent le principe... mais l'oublent lorsqu'ils sont au volant.

Résultat : la vitesse représente la première cause de mortalité sur nos routes.

Les effets de la vitesse :

Plus on va vite :

- plus la perception visuelle diminue
- plus le cerveau reçoit d'images et plus il devient difficile de les enregistrer
- moins la voiture devient maniable, plus la conduite est difficile
- plus le risque d'erreur augmente
- plus la consommation de carburant est importante
- moins les pneus adhèrent à la chaussée
- plus le choc est violent
- plus les temps de réaction et de freinage augmentent

À retenir :

1 accident mortel sur 2 est dû à une vitesse inadaptée. Accepter de réduire sa vitesse de 5 km/h, c'est diminuer de 20% le nombre des tués. De plus, respecter les distances de sécurité permet de limiter les risques d'accident.

Les limitations de vitesse

Sur autoroute :

- **130 km/h** par temps sec et clair
- **110 km/h** par temps de pluie
- **50 km/h** quand la visibilité est inférieure à 50 mètres

Sur route à chaussées séparées :

- **110 km/h** par temps sec et clair
- **100 km/h** par temps de pluie ou pour les jeunes conducteurs
- **50 km/h** quand la visibilité est inférieure à 50 mètres.

Sur autres routes :

- **90 km/h** par temps sec et clair
- **80 km/h** par temps de pluie ou pour les jeunes conducteurs
- **50 km/h** quand la visibilité est inférieure à 50 mètres

En ville :

- **50 km/h** par temps sec et clair
- **50 km/h** par temps de pluie ou pour les jeunes conducteurs
- **50 km/h** quand la visibilité est inférieure à 50 mètres

Le port de la ceinture de sécurité

Le non-port de la ceinture reste l'un des principaux facteurs de mortalité. Il intervient dans près du tiers des accidents de la route qui causent, chaque année, la mort de milliers de personnes.

Le taux de mortalité des non-ceinturés est deux à trois fois plus élevé que celui des ceinturés. C'est pourquoi le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et l'ensemble des passagers à l'avant comme à l'arrière.

Si tout le monde bouclait sa ceinture, ce geste simple et facile sauverait 1 000 vies, sans compter les souffrances épargnées aux blessés et à leurs familles.

Tout conducteur ne portant pas sa ceinture s'expose, outre la peine d'amende, au retrait d'un point sur son permis de conduire. Non ceinturé, un corps est projeté à travers le pare-brise ou l'habitacle. Et il est impossible de se cramponner, ou de protéger un enfant dans ses bras.

Les deux tiers des accidents se produisent à moins de 15 km du domicile et 35 % des tués sur la route le sont en agglomération, donc vraisemblablement au cours d'un trajet quotidien (domicile/travail/école/loisirs).

70 % des blessés non ceinturés le sont à moins de 50 km/h. Un choc à 50 km/h correspondant à une chute du 4^e étage Aujourd'hui, avec une ceinture, un choc n'est pratiquement jamais mortel aux vitesses couramment pratiquées en ville.

En cas d'accident, sans éjection, la ceinture est la seule chance de rester conscient, pour pouvoir quitter rapidement le véhicule.

Protection des enfants

- Bébé de moins de 9 kg à installer sur un siège, dos à la route sur la place avant si le conducteur est seul ou bien à l'arrière, mais toujours dos à la route.
- Enfant de 9 à 15 kg à installer sur un siège dos à la route (comme précédemment), sur un siège à harnais, ou sur un siège à réceptacle
- Enfant de plus de 15 kg à installer à l'arrière sur un rehausseur

La conduite et l'alcool

L'alcool au volant demeure un des facteurs quotidiens importants de l'insécurité routière : un accident mortel sur trois est lié à l'état d'alcoolémie du conducteur.

C'est pourquoi, le seuil d'alcoolémie interdisant de conduire est de 0,5 g d'alcool par litre de sang, soit l'équivalent de deux verres (quelle que soit la boisson alcoolisée).

Chaque " verre" fait monter le taux d'alcoolémie de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Et il faut beaucoup de temps pour éliminer l'alcool.

Les effets de l'alcool

- L'alcool rétrécit le champ visuel.
- L'alcool augmente la sensibilité à l'éblouissement.
- L'alcool altère l'appréciation des distances et des largeurs.
- L'alcool induit une prise de risque plus importante : vitesse excessive, agressivité, non-port de la ceinture de sécurité ou du casque, réflexes diminués...
- L'alcool diminue les réflexes.
- L'alcool provoque une surestimation de ses capacités.

Attention aux "mélanges" alcool-médicaments. Beaucoup de médicaments multiplient les effets de l'alcool et rien n'efface les effets.

Des sanctions rigoureuses

- Entre 0,5 g et 0,8 g d'alcool par litre de sang : retrait de 3 points du permis de conduire, amende forfaitaire de 137 euros.
- A partir de 0,8 g d'alcool par litre de sang : retrait de 6 points du permis de conduire, suspension du permis de conduire pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans, amende pouvant aller jusqu'à 4500 euros, peine de prison pouvant atteindre deux ans après jugement par le Tribunal correctionnel. Toutes ces sanctions seront aggravées en cas d'accident provoquant des blessures graves.

Le portable au volant : danger !

Tout le monde s'accorde à dire que téléphoner en conduisant multiplie le risque d'accident. Pourtant, près de la moitié des utilisateurs de portable téléphonent au volant.

Au delà du simple fait de mobiliser l'une des mains du conducteur, l'usage du portable altère notablement sa vigilance. Le danger de collision est effectivement multiplié par 4 durant un appel téléphonique, voire même par 6 durant les cinq premières minutes de la conversation.

Durant la conversation téléphonique, le conducteur se focalise sur le devant de la route, oublie les rétroviseurs, perçoit moins les signaux et les piétons.

Deux règles élémentaires à respecter :

- lorsque l'on est en voiture et que l'on doit recevoir un appel, il est fortement recommandé de s'arrêter
- lorsque l'on est au volant, il est fortement recommandé de laisser son téléphone portable sur messagerie vocale

Il est rappelé que téléphoner en conduisant est sanctionné d'une amende de 35 euros.

Fatigue et vigilance

La **fatigue** est en cause dans 16% des accidents mortels hors période estivale et 19% des cas l'été, le plus souvent sur des trajets dits "sans risque".

La conduite automobile est une activité fatigante qui entraîne une diminution de la vigilance. On estime qu'après 2 heures de conduite, le conducteur n'est plus dans un état optimal de réaction face à un événement. Des possibilités d'éblouissements, de troubles de l'accommodation et une vision brouillée sont à craindre en cas de fatigue.

Pour toutes ses raisons, il est fortement conseillé de se reposer avant de partir et de choisir avec soin l'horaire du voyage et l'itinéraire de façon à conserver autant que possible les rythmes veille/sommeil habituels.

Les cas où la conduite est monotone (circulation peu dense, paysage sans attrait, absence d'agglomérations, route droite ou autoroute, conduite de nuit, battements réguliers des essuie-glaces, absence de passager ou trajet habituel) sont également particulièrement dangereux.

Pour tout renseignement complémentaire :

<http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr>